

Prévention des risques liés au Coronavirus : Agent de voie publique

18 mars 2020 – CIG Service de médecine préventive

FACE À UNE PERSONNE EN MILIEU OUVERT SUR LA VOIE PUBLIQUE ET SANS CONTACT DIRECT :

- ▶ Adopter le comportement adapté,
- ▶ Sur la voie publique, il est possible de garder la distance d'au moins 1 mètre sans rapprochement direct.

CONDUITE À TENIR

Si l'agent constate que la personne présente des symptômes évocateurs d'infection respiratoire (toux et/ou essoufflement) :

- ▶ il respecte la distance d'au moins un mètre avec la personne,
- ▶ il explique la raison de cette distance afin que la personne garde son calme,
- ▶ il réalise son intervention aussi vite que possible pour limiter le temps d'interaction.

Si l'intervention se prolonge au-delà de 15 minutes ou qu'elle exige que l'agent se rapproche de la personne :

- ▶ il se lave les mains puis s'équipe d'un masque chirurgical,
- ▶ il donne un masque chirurgical à la personne suspectée d'être contaminée,
- ▶ il isole la personne et en cas de doute important et contacte le 15 pour signaler le cas.

Après l'intervention :

- ▶ il se lave les mains à l'eau et au savon ou se frictionne les mains avec une solution hydroalcoolique



POINTS DE VIGILANCE	
	LIMITER LE TEMPS D'EXPOSITION
1 MÈTRE 	GARDER LA DISTANCE MINIMALE DE 1 MÈTRE
	AU BESOIN, SE PROTÉGER AVEC UN MASQUE CHIRURGICAL

POUR EN SAVOIR PLUS :

- ▶ Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le nouveau coronavirus un numéro d'appel gratuit le **0 800 130 000** est mis en place, tous les jours de 9 h à 19 h.
- ▶ Ministère des Solidarités et de la Santé : [coronavirus](#)
- ▶ Ministère des Solidarités et de la Santé : [mieux comprendre la situation](#)
- ▶ Direction générale de la Santé : [point de situation sur l'épidémie](#)
- ▶ www.gouvernement.fr/info-coronavirus